

RCU

Annexe 4

Plantes néophytes envahissantes

à proscrire du territoire communal

Définitions

- **Néophytes:** plantes exotiques introduites par les activités humaines après 1500 de manière intentionnelle ou non et qui se sont établies à l'état sauvage.
- **Espèces envahissantes:** Néophytes qui se répandent fortement et rapidement en entraînant des dommages.
- **Black List / Liste Noire** (ci-jointe) : Liste des néophytes envahissantes possédant, selon les connaissances actuelles, un **fort potentiel de propagation** en Suisse et causant des **dommages importants et prouvés** au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie. La présence et l'expansion de ces espèces doivent être empêchées.
- **Watch List / Liste d'observation** (ci-jointe) : Liste des néophytes envahissantes possédant, selon les connaissances actuelles, un **potentiel de propagation modéré à fort** en Suisse et causant des **dommages modérés ou forts** au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie. La présence et l'expansion de ces espèces doivent être surveillées, et des connaissances supplémentaires sur ces espèces doivent être réunies.

Source : <https://www.infoflora.ch/fr/flore/neophytes/listes-et-fiches.html>

Remarques

- Ces listes étant évolutives, il importe de se référer dans la mesure du possible au site d'Infoflora mentionné ci-dessus.
- Afin de faciliter la reconnaissance de chaque espèce, un descriptif détaillé accompagné de photos est également disponible sur le site d'Infoflora.